

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-382

Déposé le : 28.04.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Assez de bois pour tout le monde dans notre canton ?

Texte déposé

La Loi sur l'énergie, récemment modifiée, incite les citoyens à s'orienter vers la consommation d'énergies renouvelables. Pour les chauffages, le meilleur fournisseur d'énergie sont nos forêts. Il semble que le message a déjà bien passé, notamment auprès des responsables des communes. De nombreuses grandes installations de chauffages à distance à bois ont vu le jour ou sont en cours de planification. Les instigateurs de ces projets sont le plus souvent enclins à confier l'investissement et l'exploitation de ces installations à de grandes compagnies de fourniture d'énergie.

Le potentiel de production de bois des forêts dans le canton de Vaud est énorme, mais pas infini. Ainsi, statistiquement, nous pouvons encore doubler la consommation de bois de feu avant de dépasser sa capacité naturelle de renouvellement, dans les forêts de notre canton. Mais seulement 15% des besoins en énergie de chauffage seront couverts à ce moment-là. Cette situation m'amène à poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Peut-on laisser construire partout des chauffages à distance et à bois de grande taille malgré que l'approvisionnement avec du bois local ne soit pas ou plus possible ?
- Le Conseil d'Etat dispose-t-il des outils nécessaires à gérer l'exploitation forestière de manière optimale ?
- Comment le Conseil d'Etat entend-t-il augmenter le volume abattu pour répondre à la demande croissante ?
- Comment le Conseil d'Etat compte-il garantir la fonction de biodiversité de la forêt dans le cadre d'une augmentation de la demande en bois de feu ?
- Enfin, quelles garanties peuvent-elles être données que les petits utilisateurs (privés, particuliers) de bois de chauffage continueront à trouver près de chez eux, dans notre canton, l'énergie renouvelable nécessaire à leurs installations ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Andreas Wüthrich



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Jean-Marc Nicolet
Olivier Epars

